

<b>Zeitschrift:</b>	Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance de Sociétés Féminines Suisses
<b>Band:</b>	73 (1985)
<b>Heft:</b>	[1]
<b>Artikel:</b>	Victime de la loi islamique : la liberté pour Shahal
<b>Autor:</b>	Moreau, Thérèse
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-277441">https://doi.org/10.5169/seals-277441</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

re est la première forme de division du travail. Elle constitue une ligne de démarcation à peu près absolue entre les sexes. Ainsi, dans nos sociétés dites civilisées, le rite du passage à l'état d'adulte est... le service militaire.

*Et les femmes, ont-elles des prédispositions à la paix ?* Sur ce point, O. Thibault est plus vague. Elle estime en tout cas que la maternité n'est pas une motivation suffisante pour être pacifiste et « bien qu'elles aient moins de testostérone, les femmes ne sont pas dépourvues de prédispositions à la paix ».



Claude Richard-Molard présente son association ; à ses pieds une affiche d'Odette Thibault : les singes sont moins guerriers que les hommes.

vues d'agressivité... » La guerre est une question de culture, d'économie, de politique.

Et de conclure : « il dépend de nous, les femmes, que les forces de vie l'emportent sur les forces de mort et peut-être de substituer une civilisation de tendresse, à l'équilibre de la terreur. »

## LA OU IL Y A LA GUERRE...

Andrée Michel, sociologue, auteur du « Féminisme » dans la collection « Que sais-je ? » et de nombreux ouvrages et articles sur la femme dans l'économie, traite quant à elle du thème : « Politique féministe et politique pacifiste : quelle convergence ? »

On retrouvait dans ses propos la féministe pure et dure qui refuse le système patriarcal de l'armée et la pacifiste vaincue qui refuse la militarisation de la société.

Par quelques exemples frappants, pour ne pas dire choquants, elle montra que là où il y a guerre, soldats, il y a viol, prostitution, profit... toujours au détriment des femmes. Elle affirma que dans les navires qui amenaient les soldats anglais aux Malouines, des films pornographiques étaient projetés afin de renforcer l'agressivité.

Les milliards investis dans l'armement ne concernent pas les femmes, ou très peu. Alors que les économies réalisées sur les assurances sociales, l'éducation les touchent en premier. Bref, les femmes ont tout à gagner à s'opposer à la guerre car politiques pacifiste et féministe se rejoignent.

## QUE FONT LES FEMMES ?

Des témoignages de femmes (10 minutes chacune) ont montré la diversité, l'ampleur, et l'originalité des mouvements des femmes pour la paix. Elles venaient d'Allemagne, du Japon, des USA, de Pologne, d'Espagne, d'Italie, d'Angleterre, de Belgique.

Malheureusement, certains témoignages très politisés et déclamatoires n'avaient pas leur place dans cet échange empreint d'indépendance et de liberté.

Quelles conclusions tirer de ce colloque ? Dans un monde où 1 million de dollars sont dépensé chaque minute pour des dépenses militaires, où existent 4 tonnes d'explosif par habitant, dans un monde où règne l'équilibre de la terreur, les femmes sont-elles la dernière carte, le dernier espoir ? Peut-être. Mais alors il faut qu'elles s'unissent et réclament pour leurs enfants, pour elles et pour tous le droit à la paix. Il y a encore bien des ambiguïtés à résoudre, mais le colloque de Paris a montré la voie.

Jacqueline Berenstein-Wavre

## VICTIME DE LA LOI ISLAMIQUE

### LA LIBERTE POUR SHAHAL

C'était en mars 1984. Nous apprenons qu'une jeune Sri-lankaise, Shahal (dite Shalila) avait été condamnée à la lapidation par un tribunal d'Abou Dhabi ; son amant Kondela aurait la tête tranchée et le fruit de leurs « amours coupables » serait confié aux autorités. L'exécution devait avoir lieu sitôt l'accouchement fait. Suite à une grande campagne internationale de solidarité (v. Femmes Suisses juin-juillet 1984), la presse annonçait en avril que la peine avait été commuée à un an de prison plus 35 coups de fouet pour elle, deux ans de prison et 70 coups de fouet pour lui. Depuis, Shahal a accouché et les autorités lui ont enlevé l'enfant.

Le 26 octobre, l'ambassadeur de Suisse à Abou Dhabi faisait savoir à « Sennelles » que Shahal avait été expulsée, le 13 octobre, vers son pays d'origine et qu'elle n'avait pas été fouettée. Elle serait actuellement à Colombo où les organisations féministes Kumari Jayawardena et Kantha Handa tentent de la contacter pour l'aider. L'ambassadeur du Sri Lanka à Abou Dhabi continue à rechercher l'enfant dont on est sans nouvelles. Kondela est toujours en prison.

Si le cas de Shahal est exemplaire à plus d'un titre, il n'est malheureusement pas unique. L'émigration des femmes du Sri Lanka vers le Moyen Orient est très forte. Elles sont recrutées en tant que domestiques par des agences ; fortement endettées, il leur est difficile de regagner leur pays en cas de difficulté. Déjà en 1982, une Sri-lankaise de 19 ans avait été expulsée de l'Emirat dans les mêmes conditions que Shahal. Au Nord-Liban, en plein centre de Tripoli, une jeune domestique srilankaise de 19 ans a été fouettée à mort pour avoir « incité à la débauche » un milicien appartenant à une organisation musulmane intégriste (Le Monde, 15.XI.84).

Au moment où de nombreux pays appliquent la Sharia, le danger que de plus en plus de femmes meurent sous les jets de pierres ou les coups de fouet s'intensifie. Ces châtiments, ces supplices infligés aux femmes nous concernent toutes et tous : aucune d'entre nous ne sera un être humain à part entière tant que dominerà l'image d'une « Eve » tentatrice et responsable de la Chute. Et si le Moyen-Orient est loin, la mentalité reste proche : pour s'en convaincre, il suffisait d'entendre, cet automne, les réflexions sarcastiques de certains députés au Grand Conseil vaudois à qui des militants d'Amnesty International demandaient de signer des pétitions en faveur des prisonnières d'opinion...

Thérèse Moreau